

Les conditions d'exercice

- > avoir 3 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier visé par le titre professionnel
- > être toujours dans le métier ou l'avoir quitté depuis moins de 5 ans

Les conditions de prise en charge

Pour les salariés :

- > vos frais de transport, hébergement et restauration sont pris en charge
- > vous obtenez une autorisation d'absence avec maintien du salaire

Pour les entreprises :

La rémunération et les frais annexes de votre salarié(e) membre du jury peuvent être pris en charge par votre organisme collecteur (OPCA)

Pour les artisans, travailleurs indépendants :

Votre fonds d'assurance formation des non salarié(e)s peut prendre en charge :

- une indemnité forfaitaire
- vos frais de transport, d'hébergement et de restauration

Les Unités Départementales de la DIRECCTE Occitanie



ARIÈGE

30, Av du Gal De Gaulle
BP 10093
09007 Foix Cedex
Tél. : 05 61 02 46 40

AUDE

Chemin de Maquens - BP 1006
11850 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04 68 77 40 44

AVEYRON

4, rue Sarrus
BP 3110
12031 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 75 59 30

GARD

174, rue Antoine Blondin
CS 33007
30908 Nîmes Cedex 2
Tél : 04 66 38 55 55

HAUTE-GARONNE

5, Espl. Compans Caffarelli
BP 98016
31808 Toulouse Cedex 6
Tél : 05 62 89 81 00

GERS

27 bis, rue de Boubée
BP 20341
32007 Auch Cedex
Tél : 05 62 58 38 90

HERAULT

615, Bd d'Antigone - CS 19002
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 22 88 88

LOT

120, rue des Carmes
46009 Cahors Cedex
Tél : 05 65 20 31 15

LOZÈRE

Immeuble le Saint-Clair
Rue Copernic
48000 Mende
Tél : 04 66 65 62 20

HAUTES-PYRÉNÉES

Cité administrative Reffye
Rue Amiral Courbet
65017 Tarbes Cedex 09
Tél : 05 62 33 18 20

PYRÉNÉES-ORIENTALES

76 Bd Aristide Briand
BP 10056
66050 Perpignan Cedex
Tél : 04 11 64 69 00

TARN

44, Bd Maréchal Lannes
CS 71290
81013 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 78 32 00

TARN-ET-GARONNE

Résidence Marcel Pagnol
16, rue Louis Juvet
82000 Montauban
Tél : 05 63 91 87 00

DIRECCTE Occitanie

5, Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6
Std : 05 62 89 81 00

Site de Montpellier : 615, Bd d'Antigone - CS 19002
34064 Montpellier Cedex 2

www.occitanie.direccte.gouv.fr

Mise en page : DIRECCTE Occitanie Communication - Crédit photos : DR Aipa - Avril 2018

Partagez votre expertise

Devenez
membre du jury



PREFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Pour les titres
professionnels
du ministère
chargé de
l'emploi

Le professionnalisme d'un jury se fonde sur sa connaissance du métier et sur celle du référentiel de certification. C'est cette double expertise qui permet une évaluation impartiale.

PAROLES DE JURY

Mme Patricia G.

C'est une reconnaissance de mon professionnalisme ; C'est un investissement personnel gratifiant. Ma mission transmettre les attentes des compétences métiers lors des entretiens avec les candidats.

Mr Michel R.

Technicien depuis 20 ans, devenir jury, c'est une continuité dans l'exercice de ma profession. En tant que jury, notre mission est de contribuer au renouvellement de professionnels, nous sommes les garants de la technicité des candidats.

Avec une sollicitation 2 à 3 fois par an, c'est tout à fait conciliable avec la vie professionnelle et personnelle.

Mme Sophie P.

Être membre de jury, c'est :

- l'envie de transmettre sa passion pour un secteur d'activité professionnelle,
- la volonté d'encourager à valider les compétences pour l'accès à un domaine d'activité
- être le « relais » entre formation professionnelle et emploi,

5 bonnes raisons

de devenir jury pour un titre professionnel du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social



Le titre professionnel est une certification professionnelle délivrée au nom de l'Etat par le ministère chargé de l'emploi. Cette certification est accessible au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances professionnelles permettant l'exercice des activités professionnelles qualifiées.

Le ministère chargé de l'emploi est responsable de la certification d'environ 280 titres professionnels différents en France, du niveau V au niveau II, dans la plupart des secteurs professionnels.

Les titres professionnels concernent plus précisément les personnes :

- sorties du système scolaire sans diplôme et souhaitant acquérir une qualification dans un secteur déterminé,
- expérimentées souhaitant faire valider les compétences acquises en vue d'une promotion sociale par l'obtention d'une qualification reconnue,
- confrontées à un licenciement et souhaitant se reconverter.

Pour mieux connaître le rôle de jury, reportez-vous sur <http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels> rubrique serious game - mission membre de jury.

Ce serious game vous permet de vous mettre en situation.

- **Vous êtes reconnu** en tant qu'expert de votre métier et participez à une vraie mission de service public
- **Vous évaluez** les professionnels de demain et vous pouvez repérer vos futurs collaborateurs
- **Vous échangez** sur les évolutions de votre métier avec d'autres professionnels
- **Vous pouvez enrichir** votre CV ou votre carte professionnelle
- **Vous intervenez** toujours en binôme et vous bénéficiez d'une professionnalisation avant d'être habilité

ROLE DU JURY

- **Apprécier collégialement** si le candidat possède une vision globale et pas seulement technique du métier
- **Délibérer et décider**, souverainement, de l'attribution des titres professionnels

POUR CE FAIRE VOUS ALLEZ :

- **Observer, écouter les candidats** éventuellement en participant à la mise en situation professionnelle
- **Vérifier** l'appropriation de la culture professionnelle du candidat en la questionnant sur sa prestation
- **Renseigner** la grille d'évaluation